

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

1857-58

Journal de l'Agriculteur

ET DES

TRAVAUX DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA

VOLUME V. } Prix 50 Cents par Année, payable d'avance, { NUMERO 1.
FRANC DU PORT.

Septembre 1857.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. J. PERRAULT,
Secrétaire-Trésorier de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, Élève de l'École
Impériale d'Agriculture de Grignon et du Collège Royal Agricole de Cirencester.

COLLABORATEURS

M. C. SMALLWOOD, M. D. L. L. D.

M. FÉLIX VOGELI,

Médecin Vétérinaire Breveté des Ecoles de France, Ancien Vétérinaire en chef de
Cavalerie et d'Artillerie, Ancien Professeur d'Hippiatrique, Auteur de plusieurs
Ouvrages sur l'Art Vétérinaire et Membre de plusieurs Sociétés savantes de France.

TRADUCTEUR, M. T. CHAGNON, AVOCAT,

Sous-Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

SOMMAIRE

	PAGE
Aux Lecteurs.....	3
Exposition Provinciale Agricole.....	4
L'Agriculture aujourd'hui.....	6
Extrait du Rapport Annuel du Secrétaire du Bureau d'Agriculture du Massa- chusetts.....	11
Sur l'Alimentation des Chevaux et autres herbivares domestiques.....	13
Philosophie du Lavage des Moutons.....	15
Chronique Agricole.....	16
Tableau Météorologique.....	17

26 1093

36183

MONTREAL

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DE MONTIGNY & C^o PROPRIÉTAIRES

18 & 20, RUE SAINT-GABRIEL.

1858

Les lettres non affranchies invariablement refusées.

Ceux qui n'auront pas renvoyé le journal qui leur aura été adressé d'ici au premier Octobre prochain seront considérés comme abonnés.

Annances 6d par ligne, invariablement publiées dans les deux langues. Adresses d'affaires, 5\$ par an. On n'a pas droit à plus de deux lignes pour ce prix.

Abonnement 2s 6d (50 cents) payable d'avance. Tout abonnement doit dater du 1er Septembre.

Ceux qui voudront discontinuer devront en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement d'un an, autrement ils seront censés continuer pour une autre année.

Extrait de la loi concernant l'Agriculture, 20 Victoria, Chap. 32, Section 15: "Si les dites Chambres ou aucune d'elles publie un Journal mensuel etc., il sera du devoir des Sociétés d'Agriculture qui reçoivent une part de l'allocation publique de donner avis du temps et du lieu de leurs Exhibitions dans les journaux ainsi publiés ou adoptés, par les dites Chambres respectivement."

IMPRIMERIE DE MONTIGNY & COMPAGNIE

18 & 20

Rue

Saint-Gabriel

Vis-à-vis

L'HOTEL DU CANADA

MONTREAL



18 & 20

Rue

Saint-Gabriel

Vis-à-vis

L'HOTEL DU CANADA

MONTREAL

Nous prenons la liberté d'informer le public que nous avons maintenant en main l'assortiment le plus complet de types, fleurons, vignettes, ornements et caractères typographiques qu'il y ait en Canada, et que nous nous trouvons plus en mesure que par le passé d'exécuter, sous le plus court délai, et de la manière la plus soignée, l'impression de **LIVRES, JOURNAUX, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, CARTES DE COMMERCE, DE VISITE ET D'ORNEMENT, ETIQUETTES DE TOUTES SORTES EN OR, EN ARGENT ET DE TOUTES COULEURS, FACTURES, CONNAISSEMENTS, LETTRES FUNERAIRES, AFFICHES, Etc.**, ainsi que des Blanches de toutes sortes pour les Cours de Circuit, les Cours des Commissaires, les Avocats, les Notaires, les Arpenteurs, les Huissiers, les Municipalités, etc. Les Secrétaires-Trésoriers des Municipalités et Messieurs les Avocats et Notaires résidant à la campagne qui voudront bien nous honorer de leurs commandes, soit par la poste ou autrement, pourront être certains que toute diligence sera faite pour expédier les ordres qu'il nous auront transmis sous le plus court délai. Nos Ateliers sont munis de Presses Mécaniques nées par la vapeur, qui nous permettent d'exécuter, dans le plus bref délai possible, tous les ouvrages qui ont trait à notre profession, depuis les plus grands modèles jusqu'aux plus petits. Nous nous chargeons d'entreprendre, soit à nos frais, soit à ceux des auteurs, la publication de toutes œuvres Diactiques, Scientifiques, Littéraires ou Politiques qu'on voudra bien nous commander.

De Montigny & Cie.

Montreal, Septembr. 1857.

Journal de l'Agriculteur.

MONTREAL, SEPTEMBRE 1857.

Aux Lecteurs !

Rédiger un journal est, en tous cas, une tâche difficile : mais lorsque ce journal doit traiter de questions agricoles, si susceptibles de controverse ; lorsqu'il doit blâmer des pratiques que le temps et l'habitude ont rendues sacrées, lorsqu'il doit propager des méthodes nouvelles, que l'expérience locale n'a pas encore reconnues bonnes, la tâche du rédacteur n'est plus seulement difficile, mais trop souvent au-dessus de ses forces.

Mais c'est notre agriculture, notre industrie principale, aujourd'hui abandonnée aux erreurs du métier ! . . . Ce sont nos populations rurales, justement accusées d'une routine qu'on ne peut leur reprocher ! . . . Ce sont nos jeunes propriétaires, qui, oublieux, des devoirs attachés au rang et à la fortune, désertent lâchement leur drapeau pour émigrer dans nos villes ; grâce au prestige qui entoure nos professions libérales, au mépris affecté pour tout ce qui est industrie ! . . .

Oui ! ce tableau est trop vrai et trop pénible ; nous n'hésitons pas ! . . . Quelque lourd que soit le fardeau nous l'acceptons. Puisse nos faibles efforts mériter un résultat que nous souhaitons.

Si un vieillard, soutenu par son zèle pour notre agriculture, a trouvé assez de vigueur et d'énergie pour fonder ce journal dans sa patrie adoptive . . . n'y aura-t-il pas lâcheté pour le jeune Canadien à reculer devant la brèche si vaillamment ouverte ? Al lons ! l'élan est donné . . . Relevons d'a bord cette feuille qui, pour tous les vrais agriculteurs, sera toujours le plus beau monument à la mémoire des efforts de son fondateur.

Relèver au yeux de tous, l'industrie agricole, de manière à y attirer les intelligences et les capitaux ; tenir nos cultivateurs au courant des améliorations qui se produisent journellement, soit chez nous, soit à l'étranger, voilà comme nous comprenons le journal.

Pour cela, jusqu'à ce que l'expérience, sur le terrain, nous ait donné le droit de conseiller des méthodes que nous pouvons certifier bonnes . . . notre devise sera franchement "*sparere, collecta*". Près de quatre années d'études sérieuses dans les meilleures écoles de France et d'Angleterre, quelques excursions agricoles en France, en Belgique, en Allemagne, en Hollande, en Suisse et en Italie, nous ont trop appris tout ce qu'il nous restait à apprendre, pour que, dans toute discussion agricole . . . nous dédaignions de nous renseigner auprès de nos meilleurs auteurs.

Ce sera toujours avec reconnaissance que nous recevrons toutes correspondances sur des questions d'agriculture théorique ou pratique . . . Nous avouons même que nous ne pourrions donner d'enseignements vraiment pratiques qu'autant que nos meilleurs agriculteurs voudront bien nous favoriser des résultats de leur expérience.

C'est en comptant sur la bienveillance du lecteur que nous débutons dans ce premier numéro ; — le nombre de nos abonnés nous dira si nous avons rencontré son approbation.

Le rédacteur,

J. PERRAULT.

L'Exposition Provinciale Agricole.

La grande fête annuelle se prépare et promet d'être digne en tout de Montréal et de la province. Un vaste champ de 25 arpents, situé à la Pointe St. Charles, près de Pembarecadère du Grand Tronc, est mis à la disposition de l'Association Agricole, et déjà les abris nécessaires au bétail et aux produits sont terminés.

S'il faut en juger par le programme de l'Exposition, le cultivateur aura sous les yeux des échantillons de ce qu'il y a de mieux aujourd'hui comme races étrangères et indigènes. Il y a donc là une étude à faire, et nous nous permettons de signaler à l'attention du lecteur celles des races étrangères que nous considérons comme types pour la production de la viande, du lait, du travail et de la laine.

Pour les races de boucherie, le Durham est incontestablement reconnu comme type de conformation. Ce qui frappe chez le Durham à première vue ce sont 1o. la petitesse de ses os; 2o. le grand développement de sa poitrine, et 3o. la longueur qui existe de la hanche à la naissance de la queue.

Plus les os sont petits et plus la race est précieuse, car, à l'abattage, l'animal rendra davantage au boucher, qui, ne pouvant vendre des os pour de la viande. . . paiera toujours plus cher l'animal qui en aura le moins. Plus l'ossature est légère, moins il y a de danger pour la mère à la naissance du veau. Aussi remarque-t-on que grâce à la petitesse du veau, la parturition est toujours facile chez la vache Durham, même lorsque la mère est dans un certain embouppoint. . . circonstance qu'il serait prudent d'éviter dans une autre race.

Le grand développement de la poitrine se détermine avant par l'écartement des membres antérieurs surtout toutefois pour être vaste elle devra descendre jusqu'aux genoux, et se prolonger en arrière de manière

à présenter le moins de flanc possible, car la facilité de convertir la nourriture en viande est toujours proportionnelle au développement de la poitrine. . . autrement dit plus un bœuf aura la poitrine large, plus il fera de viande avec la même nourriture.

La grande largeur de ce qui est appelé la "culotte" chez le bœuf, fait tout le prix du Durham comme animal de boucherie. En effet la culotte (qui est la partie comprise de la croupe en descendant jusqu'au jarret) renferme les morceaux de premier choix. Plus cette partie sera développée chez le bœuf, plus par conséquent il aura de prix. . . que de fois n'a-t-on pas entendu dire à nos bouchers, "si vous pouviez mettre votre bœuf en "stakes," on vous le paierait 30 sous la livre,"—si l'on ajoute à cela une peau fine et souple, un poil soyeux, de la rectitude sur le dos, on aura un échantillon de race Durham.

Comme laitière, la race d'Ayrshire a été fort admirée au concours universel de Paris et cela avec raison. Cette race joint l'élégance des formes à tous les caractères laitiers. Etranglement de la poitrine derrière les épaules et grand développement du ventre, de manière à former un cône dont le sommet se fond avec l'encolure et la base avec l'arrière train, telle est la conformation qui frappe à première vue chez toute bonne laitière. . . joint à cela des os petits. . . un pis bien descendu et avancé. . . une peau fine et souple, un écusson large, et l'on aura une bonne laitière.

Comme race de travail, celle de Devon non perfectionnée, est la plus estimée en Angleterre. Le bœuf de travail doit être cuirassé, encolure courte, poitrine ample. . . flanc court et croupe longue; la tête sera forte et large entre les cornes pour recevoir le joug, qui est le meilleur mode d'attelage, les membres seront gros, courts jointés, les tendons forts, et le jarret droit, l'épaule oblique pour augmenter la longueur du pas.

Parmi les moutons, le Cotswold et le Leicester sont également remarquables comme volume, aptitude à prendre la graisse, et production de laine longue. Pourtant, dans le dernier concours, en Europe, le Cotswold a constamment primé sur le Leicester. Le "Southdown," dont l'amélioration est due en partie à Sir Jonas Webb, est très estimé aujourd'hui, comme bête de boucherie, par sa rusticité, qui le rend très propre à l'exportation là où la culture est moins avancée qu'en Angleterre. C'est ainsi qu'en France on voit cette race mériter l'éloge de tous les éleveurs qui ont essayé de son introduction. Mais chaque fois que l'on voudra produire de la laine fine et abondamment, il faudra faire choix de races mérinos, qui sont les plus réputées pour la production de la laine ; mais comme animaux de boucherie, les mérinos sont réputés les plus mauvais. En le croisant avec le Leicester, on est arrivé à un milieu qui s'accorde assez bien avec les besoins actuels de l'industrie pour la laine, et de la boucherie pour la viande.

Pour les races de pores, elles se rapprochent toutes d'un modèle type, à mesure qu'elles s'améliorent. Les races d'Essex, d'Hampshire, de Berkshire, de Yorkshire, etc., sont toutes également bonnes ou à très peu près. L'on ne pourra jamais assez vite se débarrasser de la race canadienne, qui n'est autre que la race normande ; avec sa longue tête, ses longues jambes et son corps élancé, on serait tenté de la croire élevée pour la course et non pour prendre la graisse.

Voilà en résumé... ce que le cultivateur pourra remarquer à l'exposition comme animaux. Dans le prochain numéro, nous donnerons un compte rendu détaillé de toutes les races exposées en leur reprochant leurs défauts et en faisant remarquer leurs qualités. Nous ne négligerons pas non plus la collection des instruments et machines à moissonner, à faucher, à battre, à nettoyer les grains. . .

Dans cette enceinte, toute remplie des merveilles de son art, l'agriculteur relèvera la tête et sera justement fier de l'admiration méritée par ses produits. . . Le cultivateur ébahi commencera à comprendre que puisque l'agriculture possède aujourd'hui de si beaux types d'animaux, un si grand nombre d'instruments nouveaux, elle pourrait bien posséder aussi des méthodes perfectionnées, des cultures aussi admirables, quoique moins à la portée de l'appréciation de tous. . . Pour le curieux, bien souvent il s'exaltiera devant la taille colossale d'un bœuf — qui sera pour lui le type du beau, tandis que grâce à sa conformation vicieuse, cet animal ne pourra produire une livre de viande de mauvaise qualité qu'à un prix double de celle de bonne qualité que donnera tel autre bœuf qui, trop petit, ne sera pas vu, quoiqu'un modèle de conformation, tant il est vrai qu'il admire que ce qui est grand, massif, sans s'arrêter aux détails qui seuls font la valeur d'une race. Pourtant, il est certain que pour le curieux l'exposition sera la meilleure occasion qu'il puisse trouver de se faire une idée exacte des moyens de l'agriculture aujourd'hui, et des résultats qu'elle promet. Tous, nous sommes donc intéressés à cette exposition ; aussi, comptons nous sur un grand nombre de visiteurs et de concurrents. . . Pour ceux-ci, ils devront se hâter de faire leurs entrées avant le 8 septembre. . . Pour ceux-là nous leur donnons rendez-vous au 17.

L'Agriculture aujourd'hui,

COMMENT L'AMÉLIORER CHEZ NOUS.

Pour le comte de Gasparin, le cultivateur serait celui qui, sur un terrain et dans des circonstances données, applique des règles toutes tracées, dont il n'est pas tenu de connaître la raison et l'enchaînement : C'est du métier.

L'Agriculteur, celui qui, pénétré des

principes de la science, dans son état actuel, sait l'appliquer aux circonstances de temps et de lieux et prescrire au cultivateur les règles pratiques qu'il doit suivre : c'est de l'art.

L'Agronome serait le savant qui étudie les lois de la végétation appliquées aux besoins de l'homme, indépendamment de la pratique : c'est de la science.

Le Cultivateur, l'Agriculteur et l'Agrologue ont donc, dans la grande industrie agricole, des rôles bien différents, dont l'importance variera dans chaque pays, avec l'état plus ou moins progressif de son agriculture. . . . Là où la culture est arrivée au point de perfection, qui permet d'obtenir d'une étendue de terre donnée, le plus grand bénéfice net, le savant et l'agriculteur ne sauraient rien changer à un état de choses aussi satisfaisant ; dès lors le cultivateur ne peut "qu'appliquer des règles toutes tracées dont il n'est pas tenu de connaître les raisons et l'enchaînement : " c'est faire du métier. La Flandre nous en offre un exemple frappant. Sa culture, reconnue par le monde entier comme modèle, n'est qu'une excellente routine, résultat d'un siècle d'expériences. Mais la Flandre est exceptionnelle !

Partout ailleurs où l'agriculture n'est point arrivée à ce point de perfection, sur quelle base s'appuiera le cultivateur, homme de métier, dans le choix d'une race améliorée, produisant au plus bas prix de la viande, du travail, de la laine ou du lin ? Comment justifiera-t-il le choix de ses instruments aratoires dans la collection si nombreuse que nous offre aujourd'hui le genre rural ? La meilleure réponse à ces questions se trouve dans la définition du cultivateur " qui ne peut qu'appliquer des règles toutes tracées, dont il n'est pas tenu de connaître la raison et l'enchaînement ". . . .

Partout donc où il y aura une amélioration à introduire, il faudra d'abord un agronome pour la suggérer. . . . puis un agriculteur pour l'appliquer. . . . Plus tard, lorsque l'expérience l'aura reconnue bonne, le métier l'adoptera pour en faire son profit.

En France, l'Allemagne et l'Angleterre, sont fières à juste titre de leurs agronomes, dont la renommée et les travaux bien connus sont le plus bel éloge. . . . Ces hommes de science ont déjà suggéré à l'agriculture presque toutes les améliorations possibles. Il ne manque donc plus que des agriculteurs en nombre suffisant pour que les nouvelles méthodes soumises à l'expérience, entrent définitivement dans la pratique agricole.

Mais ne nous le dissimulons pas ; le rôle de l'Agriculteur, pour être bien rempli, demande des connaissances qu'une étude sérieuse peut seule donner.

Il est, comme le dit Gasparin, l'âme directrice de l'entreprise ; sans lui, l'Agriculture n'est qu'une abstraction ou une routine, et l'état qui possédera le plus de ces hommes, sera celui qui fera les progrès les plus rapides dans la culture de son sol. . . . Voilà donc les hommes qu'il nous faut produire !. . . . Un coup-d'œil jeté sur le tableau des études agricoles, nous fera comprendre ce qu'il y a de difficultés.

TABLEAU DES ÉTUDES AGRICOLES.

A. SCIENCES ACCESSOIRES.

DEVANT DE
LA SCIENCE PUR
DONT
LE NOM SE TROUVE
CI-DESSOUS.

OBJETS D'ÉTUDE.

NOM DE LA SCIENCE
TECHNOLOGIQUE.

1^{re} Sciences cosmologiques.

La terre.....	} Ses propriétés relativement à la culture..... Forces et instruments pour la travailler.....	Agrologie.....	Minéralogie.
		Mécanique appliquée à l'agriculture.....	Mécanique.
Moyen de suppléer aux substances qui manquent à la terre pour la complète nutrition des végétaux.....	} Leur choix, leur combinaison, leur préparation, leur valeur relative, etc.....	Science des engrais.....	Chimie.
L'eau.....		} Les moyens de la mettre à portée des plantes pour suppléer à l'humidité naturelle; les moyens de se débarrasser de l'humidité superflue.....	Hydraulique appliquée à l'agriculture.....
Météores, chaleur, lumière, humidité des différents pays....	} Leur étude en rapport avec la végétation..... Moyens de soustraire les végétaux et les récoltes à leur action.		Météorologie agricole.....
Les animaux dans leurs rapports avec l'agriculture.....		} Animaux utiles et nuisibles aux plantes..... Animaux domestiques; leur élevage, leur éducation, leur usage.	Architecture rurale.....
	Zoologie agricole.....		Zoologie.
Lois de la production, de la répartition, de la consommation des produits agricoles.....	} Economie sociale appliquée à l'agriculture.....	Zootchie.....	Zoologie.
Rapport de l'agriculture avec la société.....			

2^{de} Sciences zoologiques.

B. AGRICULTURE.

Phytologie.

1^{re} Les plantes considérées isolément.

TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE.	}	1. Préparations mécaniques du sol.....	} Procédés généraux de culture considérés sous le double rapport de la bonne exécution et de l'économie. Amendement ou application de substances qui modifient les propriétés physiques du sol, Engrais divers; leur qualité et leur valeur relativement au sol, Irrigations.	}	1. Les caractères distincts des plantes; 2. Leurs conditions climatiques; 3. Leur consommation d'eau; 4. Le sol qu'elles exigent; 5. La culture qui rapproche le plus le sol de ces conditions; 6. Leur consommation d'engrais; 7. Leur valeur économique.
		2. Application des substances nutritives au sol.....			
		3. Consommation d'eau.....			
		4. Histoire agricole des espèces et des variétés des plantes cultivées.....	Botanique agricole qui considèrerait.....		

2^{de} Les plantes dans leurs rapport entre elles.

5. Influence des cultures successives des mêmes plantes et des plantes différentes. Assoclements	} Théorie des assolements. Assolements relativement au climat et au sol Économie des assolements.
--	---

achat de graines ne serait pas exposé à être perdu avec les récoltes.—Ce qui arrive aujourd'hui.

Le gouvernement semble avoir compris cette lacune en sanctionnant le dernier acte pour l'encouragement de l'agriculture (20 juin 1857). Par cet acte il sera du devoir des Chambres d'agriculture de prendre des mesures avec l'approbation du ministre de l'agriculture, pour se procurer et mettre en opération une ferme modèle ou expérimentale ou des fermes modèles et expérimentales, dans leurs sections respectives de la province, et en liaison avec quelque école publique, collège ou université, ou autrement; de les diriger et de les conduire; de former et d'établir à Toronto et à Montréal, respectivement, un musée et une bibliothèque d'agriculture et d'horticulture; de prendre des mesures pour faire venir des pays étrangers des animaux de races nouvelles et perfectionnées; de nouvelles variétés de graines et de semences, de légumes et autres produits agricoles; et constater la qualité, la valeur, et l'utilité de tels animaux, graines, semences, légumes et autres produits, instruments ou machines, et généralement employer tous les moyens dont ils pourront disposer pour améliorer l'agriculture dans ce pays.

Certes, ce programme est vaste... Mais l'exécutera-t-on jamais? En le remplissant, il serait le premier pas vers le progrès de notre agriculture canadienne. Nous sommes dans cette alternative ou d'avoir une école spéciale d'agriculture ou de rester en arrière pour tout progrès agricole.

Lo vénérable M. Evans, le vieil ami de notre agriculture, l'avait bien compris... aussi cela fait peine de le voir se plaindre à nos cultivateurs du peu de résultat qu'ait obtenu ses travaux, pourtant si pleins de zèle et d'habileté. Dans une de ses correspondances sur l'agriculture du Bas-Canada, il termine ainsi: " Depuis plus de vingt

cinq-ans que j'écris sur le sujet des améliorations en agriculture, je suis encore à me demander quel bien mes écrits ont pu produire et ce qu'ils pourront jamais faire pour le progrès agricole!.. Je vois de grands défauts dans notre système de culture et il me semble que je ne manque pas une occasion de les montrer au public, tout en proposant des moyens d'amélioration qui, dans mon humble opinion, seraient avantageux.—Puisque les agriculteurs n'approuvent pas ces moyens et ne veulent pas les adopter, je dois en conclure qu'ils ont de bonnes raisons pour les rejeter.

Et cela il l'écrivait après 25 années de travaux, quelques mois seulement avant sa mort... n'y a-t-il pas dans cet aveu tout un avertissement pour ses successeurs? Aussi y aurait-il prétention de leur part à espérer jamais plus de succès, tant qu'ils n'auront pas pour appuyer leurs conseils des expériences sur le sol, à portée de tous ceux qui désireront s'assurer par leurs yeux de leur valeur en pratique.—Le cultivateur canadien est généralement peu instruit, et les volumes que l'on écrira, dans le but d'améliorer un mode de culture, ne vaudront jamais des résultats sur le terrain—en caractères lisibles pour tous... Aussi le plus beau succès que puisse jamais obtenir notre feuille sera-t-il la fondation d'une école spéciale d'agriculture, sans laquelle nous croyons que tout progrès sérieux est impossible.

Dans son quatrième Rapport annuel, C. T. Flint, Secrétaire du Bureau d'Agriculture du Massachusetts, a traité au long la question des plantes fourragères herbacées, en faisant des suggestions utiles sur leur culture, la coupe du foin, son fassage, et la tenue générale des prairies.

Après une étude scientifique de chaque plante, l'auteur traite le sujet d'une manière pratique. Je donnerai ici l'opinion des

meilleurs cultivateurs de l'Etat sur chaque question qu'on leur a soumise.

Quel est, dans votre opinion, l'effet d'une saison pluvieuse ou sèche sur la qualité des plantes et du foin?—L'herbe qui croît à l'ombre, est-elle aussi bonne que celle qui croît au soleil?

Un écrivain, dans le journal de la Société Royale d'Agriculture, après de soigneuses observations, en vient à la conclusion " que la croissance de l'herbe est toujours proportionnée à l'élévation de la température, s'il y a une humidité suffisante dans l'atmosphère." La croissance de l'herbe dépend tellement de la chaleur et de l'humidité combinées, que si l'on connaît les résultats du thermomètre et du pluviomètre dans l'endroit, pendant les trois mois de croissance, Avril, Mai et Juin, on peut prédire avec beaucoup de certitude le résultat de la moisson dans cet endroit.—Un cultivateur pratique répond à la seconde question :

" A l'ombre, il y a moins de qualités saccharines et nutritives dans l'herbe, et celle qui est exposée au soleil est la meilleure. Les jeunes animaux croissent dans les pâturages sous bois ; les vieux animaux n'y nourrissent, mais ils ne peuvent pas y engraisser. Un autre répond : La saison pluvieuse augmente le poids et le volume de la récolte, mais le même poids ne contient pas la quantité de matière nutritive que contient le foin qui a crû dans une saison sèche.

—Un autre cultivateur dit : D'après une expérience de cinquante ans dans la culture du foin, et après en avoir nourri mes animaux et en avoir vendu pendant trente ans, je puis dire que dans une saison pluvieuse, je n'ai jamais trouvé dans le foin autant de qualités nutritives que dans une saison sèche. L'herbe qui croît à l'ombre d'un arbre touffu ne vaut pas la moitié de celle qui croît au soleil." Un autre dit " que dans une saison pluvieuse nous perdons environ un tiers dans la qualité de ce que nous gagnons dans la quantité." 2o. De quelle

manière préférez-vous ensemençer un champ que vous vous proposez de faucher... et pourquoi ?

La pratique et l'opinion des meilleurs cultivateurs dans le Massachusetts ont changé de beaucoup, et l'on pense maintenant généralement qu'il est mieux de semer le foin en automne, au commencement de septembre, s'il est possible, et de n'y mêler aucun grain, ou autre chose, quoiqu'il y ait et qu'il y aura toujours des circonstances où il est sage et même convenable de le semer dans le printemps avec le grain.—Il ne peut y avoir aucun doute que presque toujours les récoltes souffrent quand on les sème ensemble. Là où la sécheresse doit faire mourir la jeune herbe en été... les semences en automne sont préférables. Cependant, si la terre n'est que faiblement couverte de neige, on doit essayer de semer dans le printemps. enfin, l'herbe souffre plus de la sécheresse que de la gelée. De là la convenance de semer en automne. Un cultivateur pratique dit à ce sujet : Je préfère le mois d'Août pour les semences, car je crois qu'elles souffriront moins de la gelée que de la sécheresse... et une autre raison, c'est qu'en semant en automne, je me débarrasse d'une récolte de mauvaises herbes, tandis qu'en semant dans le printemps, ma terre en est infestée. Un autre dit : Si la fin du mois d'Août et le mois de Septembre sont très sèches, semez aussitôt que possible après une pluie. Je ne pense pas qu'il soit bien de semer quand la terre est très sèche, vu que l'humidité qui en sort en la préparant peut faire germer quelques herbes, qui, ne trouvant plus dans la terre l'humidité nécessaire, se flétrissent ; d'un autre côté elle pourra faire enfler quelques graines plus légères qui périront néanmoins par défaut de nourriture, mais qui ne germeront pas, et d'autres seront emportées par le vent. La plante, semée en Août ou Septembre si la saison est humide, développera de longues racines et pourra supporter les

changements de l'hiver. Le trèfle doit être semé dans le printemps aussitôt qu'il est possible quand la terre est tout à fait dégelée, sur un sol ensemencé l'automne précédent. . . vu que la gelée le fait mourir. Un cultivateur du Connecticut rapporte que la pratique ordinaire est de le semer avec du blé ou du seigle en septembre ou Octobre. Le plus souvent on sème le trèfle dans le printemps, vu que les gelées le font périr. Un autre nous dit : " Quand j'ai ensemencé ma terre le printemps, j'ai semé du seigle ou de l'avoine avec le trèfle généralement ; sinon, une récolte de mauvaises herbes vient les étouffer, et la chaleur de juillet et d'août fera périr ce qui aura échappé à l'avoine et aux mauvaises herbes. Ainsi on ne peut pas donner de règles invariables pour tous les sols et toutes les saisons. Néanmoins, l'opinion générale paraît être que l'automne est la meilleure saison pour semer les plantes ; mais quelque soit le temps que l'on choisisse pour les semences, il est très important que la terre qui doit être ensemencée soit bien labourée et fumée.

30. A quelle période de la croissance préférez-vous couper l'herbe pour en faire du foin, et pourquoi ?

C'est un point sur lequel les cultivateurs même les plus expérimentés diffèrent, mais l'opinion générale semble être pour la faire en saison à l'époque de la floraison. La plupart des cultivateurs pratiques disent que le foin est plus savoureux et plus nutritif quand il est fauché à la floraison que dans tout autre temps. Un cultivateur de Worcester nous dit : " Quand le foin est destiné aux vaches à lait, aux animaux d'élevage ou à l'engrais, je préfère le couper en fleur, parce qu'il fait plus de lait et plus de viande. Pour les bœufs de trait et les chevaux je le coupe six jours après que le pollen est tombé, parce qu'il ne lâche pas autant les animaux que quand il est en fleur. . . Je n'ai aucun doute que du foin à volume égal pèse davantage s'il reste

sur le champ jusqu'à ce que la graine se forme, et pour cette raison ceux qui en vendent le laissent sur pied. Un autre nous dit : Nous le coupons en fleur parce qu'il est plus agréable au goût des animaux. . . Un foin grossier entretiendra assez bien le bétail si on le coupe de bonne heure ; mais si on le laisse murir il ne sera pas même consommé. Si on le laisse plus longtemps il y a un épuisement du sol pour la formation de la graine qui n'est pas payé par la valeur additionnelle du foin, si toutefois il gagne en valeur. . . L'herbe meurt aussi plutôt si on retarde la récolte. Un autre nous dit : Je coupe mon trèfle rouge avant que les fleurs ne brunissent. Quand la récolte du trèfle est forte, je le coupe lorsque la moitié des plantes sont fleuries, parce que le bétail consommera toutes les tiges. Le trèfle souffre de moitié plus quand il reste aussi longtemps sur pied après la floraison que toute autre plante. Je trouve mon foin de trèfle beaucoup plus pesant dans la grange, quand je le coupe très à bonne heure.

Ainsi, il est mieux de couper le foin au temps de la floraison, et quoique l'auteur n'en donne pas la raison, la physiologie végétale va nous dire pourquoi. . . Dans la vie des plantes, il y a trois périodes : 1o. celle de l'assimilation ; 2o. de la croissance et 3o. de la localisation. . . Dans la première période la germination a lieu, pendant laquelle la graine absorbe l'eau, germe, et donne deux cotilédon, qui sont des magasins pour la nourriture de la jeune plante jusqu'à ce que sa tige et ses racines lui permettent de prendre de l'air et du sol, les éléments de sa croissance. Alors commence la seconde période. . . qui finit par la formation complète de tous les organes de la plante, au temps de la floraison, alors que la plante aura emmagasiné dans ses racines, sa tige, les feuilles et les fleurs tous les éléments nécessaires pour la formation de sa graine, le seul objet de la nature étant la reproduction de l'espèce. Dans la sème

période, la plante ne prend plus de l'air et du sol, mais elle localise seulement dans les graines tous les éléments nutritifs qui étaient emmagasinés avant, dans ses différents organes, de sorte qu'après la troisième période les graines les contiennent tous, et la tige et les racines seront complètement épuisées et couvertes en paille. De là est venue la pratique de couper le foin au temps de la floraison... vu que les éléments nutritifs sont répandus sur tous les organes, tandis que s'il est coupé après la formation de la graine... la graine, qui constitue toute la valeur du foin, tombe facilement et est perdue pour le cultivateur... et la tige n'est plus qu'une paille sans goût et ne possédant aucune qualité nutritive.

Le prof. Kirkland, d'Ohio, dit qu'un de ses voisins, cultivateur pratique et grand observateur, après plusieurs observations soigneuses sur la croissance du mil, est arrivé aux propositions suivantes :

1o. Que le mil est une plante vivace perpétuelle, qui se renouvelle par une formation annuelle de bulbes ou tubercules dans lesquels se concentre la vitalité de la plante pendant l'hiver. De ces bulbes naissent les tiges qui supportent les feuilles et la tête, et de la même source sortent les nombreuses fibres qui forment les vraies racines.

2o. Pour assurer un développement parfait des bulbes, il faut que certains éléments nutritifs soient rassemblés dans les feuilles et retournent aux racines par les tiges.

3o. Aussitôt que la nutrition est terminée, on s'en aperçoit facilement par l'apparition d'un état de dessiccation, commençant toujours à un point directement au-dessus du premier et du second nœud de la tige, près de la couronne du bulbe. De là, la dessiccation s'avance graduellement. Au commencement de ce procédé, les grains se forment entièrement, et commencent à murir. Sa première apparition est une preuve que les bulbes et les graines ont reçu leur pro-

vision nécessaire de nourriture, et que ni les tiges ni les feuilles ne leur sont plus nécessaires pour les aider à murir. La même chose arrive au point d'union avec la couronne du bulbe, indiquant la maturité de cet organe.

4o. Si la tige est coupée sur le bulbe avant que cette preuve de maturité n'apparaisse, la provision nécessaire de nourriture est arrêtée, leur croissance cessera, et la plante s'efforcera de réparer le mal en poussant des petits bulbes latéraux qui donneront naissance à des tiges sans vigueur, au dépens du bulbe principal.

5o. Les bulbes, ainsi qu'un ou deux des nœuds inférieurs de la tige, restent vigoureux et verts pendant l'hiver, si on laisse à la végétation son cours naturel, mais si en quelque manière cette partie verte souffre, à quelque saison de l'année, il en résultera que la plante périra.

De ces cinq propositions on tire les conclusions suivantes :—

1o. Que le mil ne peut pas, sous aucune circonstance, être adopté pour le pâturage, vu que les chevaux et les moutons feraient mourir les bulbes qui sont aussi très endommagés par les pores laissés au pâturage.

2o. Que la saison convenable pour faucher le mil est en aucun temps après le commencement de la dessiccation de la tige, comme on l'a dit dans la troisième proposition. Il n'est pas très essentiel qu'elle ait lieu avant que cette preuve de maturité soit devenue évidente.

3o. Toute tentative de couper trop près du sol doit être évitée, lorsqu'on se sert de la faux, et la faucheuse devra toujours être réglée de manière à ne pas couper la tige au-dessous du second nœud et partant du bulbe.

De l'inconvénient qu'il y a de faire un usage prématuré des avoines et des foins nouveaux pour l'alimentation des chevaux et des autres herbivores domestiques.

Au nombre des occupations les plus importantes, mais les plus généralement négligées de la ferme, il faut placer la récolte et la conservation des grains et fourrages destinés à l'alimentation du bétail. Malgré tout ce qui a été dit à ce sujet par des bouches expérimentées, malgré les échos universels répétés et que répètent tous les jours la presse aux mille voix et les sociétés d'agriculture, malgré les paroles, les sentences, les recommandations des maîtres de l'art agricole et des hommes modestes et studieux qui se font leurs émules et leurs disciples, la routine, cette absurde, cette incompréhensible force d'inertie que l'on nomme aussi l'habitude, prévaut encore et prévaudra peut-être longtemps sur les recommandations de l'expérience et sur les enseignements de la théorie.

Beaucoup de gens, de ceux-là même qui se croient les plus ou les mieux avisés, ont pour ce seul mot : Théorie, une aversion, un dédain, un mépris profond. — *La pratique vaut mieux que la théorie*, disent avec orgueil et ironie ces détracteurs trop nombreux du raisonnement. — Essayons donc, à propos des observations que nous voulons consigner dans ces pages sur un sujet spécial, de convaincre, dans une courte digression générale, les ennemis de la théorie, en leur expliquant ce qu'il faut entendre par ce mot, et l'explication étant faite, nos observations sur l'inconvénient d'user trop tôt des fourrages et des grains nouvellement récoltés pour l'alimentation du bétail, serviront de preuve à l'appui de notre raisonnement.

La théorie est l'art de s'expliquer par déduction, POURQUOI il faut faire une

chose quelconque; QUAND il convient que cette chose soit faite; COMMENT elle doit être faite et OU elle doit être faite.

POURQUOI, COMMENT, QUAND et OÙ sont donc les quatre angles du raisonnement qui constitue la théorie en toutes choses, en tous lieux, en tous temps et de toutes manières.

Vous voyez déjà, lecteurs prévenus contre les avantages de la théorie, que malgré vous, sans le savoir et sans le vouloir vous en faites, car je ne veux, ne peux, ni ne dois supposer que vous agissiez tous automatiquement, bien que, malheureusement pour l'accroissement de nos richesses agricoles, j'aie trop souvent entendu dire, pour justifier de mauvaises pratiques : Nous faisons comme cela, parce que nos pères le faisaient avant nous, et qu'ils ne s'en trouvaient pas plus mal. — A ce compte là, il n'y aurait nulle part de progrès en rien; l'humanité resterait stationnaire et ce n'est pas là la loi de Dieu qui nous a fait perfectibles et soucieux du mieux.

Examinons donc pourquoi les foins et les avoines nouvelles ne constituent pas immédiatement après leur récolte une bonne alimentation pour les dociles serviteurs qui peuplent nos écuries, nos étables et nos bergeries.

Le foin n'est pas autre chose que de l'herbe sèche, c'est une conserve alimentaire pour les bestiaux, voilà pourquoi il faut veiller à ce que cette conserve renferme tous ses sucs nutritifs ou au moins tous ceux qui pourront lui être laissés par la dessiccation ou le dessèchement, et pourquoi aussi il faut attendre, avant de l'employer, que le foin soit PAR et ne contienne plus aucun des gaz que la mort de la plante, tombée sous la faux du moissonneur, fait dégager de son sein et qui sont pour les animaux qui les respirent et qui mangent la plante en cet état, des causes infallibles de maladies et souvent de maladies graves.

VOYONS COMME, c'est-à-dire, ici, quelles qualités les foins et les grains doivent avoir pour mériter le titre de *conservés*, (les qualités qu'ils doivent avoir pour être utilement conservés, seront le sujet d'un autre article.) Cent livres d'herbe venant d'être hachées ne doivent produire que vingt cinq livres de foin parfait et bon. Il y a donc 75 livres d'eau et de gaz à faire évaporer ou mieux à laisser s'évaporer en aidant le travail de la nature par des manipulations intelligentes. C'est là l'art du foinage dont nous parlerons dans notre prochain article. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de dire que : règle générale, quand on rentre les foins, ils ont encore vingt-cinq pour cent à perdre, ce qui revient à dire qu'ils n'ont perdu que les deux tiers de ce qu'ils doivent perdre, et ces deux tiers composés essentiellement d'eau de végétation, il leur reste le gaz, produit par l'espèce de fermentation spéciale qu'ils subissent surtout quand ils sont tassés ou pressés en meules, en tomes, ou emmagasinés dans des greniers et que nul courant d'air libre ne peut circuler dans l'intérieur de leur masse.

Il est facile de comprendre que, dans ce cas qui est très fréquent, les foins s'échauffent et s'échauffent d'autant plus vite qu'ils ont été en beaucoup d'endroits, cette année surtout, récoltés à la hâte après avoir été lavés par les nombreuses pluies d'orage qui ont, sur beaucoup de points de la province, entravé leur récolte.

Les foins de cette qualité et récoltés ainsi, ne peuvent en aucun cas, quelque bonnes que soient les plantes qui le composent, être considérés comme salubres. Ils sont en fermentation, — ils ne sont pas faits, et leur usage entraîne après lui des diarrhées, des inflammations d'entrailles, des fourbures et d'autres accidents plus ou moins graves.

Lors donc qu'il n'a pas été possible au cultivateur de rentrer ses foins dans des

conditions convenables, et la prévoyance lui fait une loi de supposer et d'admettre dans ses calculs qu'il en sera ainsi tous les ans, — il faut, qu'il conserve assez de foin de Pan dernier pour pouvoir alimenter son bétail pendant deux mois après la rentrée des foins nouveaux, afin de n'employer ceux-ci qu'alors qu'ils seront faits et bons.

Ce conseil pourra paraître bizarre à quelques uns, ridicule à quelques autres et tout honnêtement impraticable à une troisième série de lecteurs ; j'en prends non pas gagement, ni volontiers mon parti, je regrette toujours que des vérités aussi palpables que 2 et 2 sont 4, ne soient pas généralement comprises et cependant mon assertion est un 2 et 2 sont 4 agricole au lieu d'être arithmétique. Mais si, comme l'a dit Lafontaine :

On ne peut contenter tout le monde et son père.

Un proverbe dit aussi :

“ Un bon conseil vaut un œil dans la main.”

Que les cultivateurs me croient donc, qu'ils s'efforcent à l'avenir de ménager autant qu'ils le pourront leurs ressources en fourrages, de telle sorte qu'au moment de la fenaison ils aient encore pour deux mois de vieux foin à donner à leurs animaux, leurs nouvelles récoltes auront le temps de se faire et de devenir bonnes et ils éviteront par là bien des maladies et bien de pertes.

Nous savons maintenant, à la grosse, morguienne ! pourquoi il faut du foin et comment il faut qu'il soit pour être sain ; le quand et le où ont peu de chose et même rien à faire ici et trouveront leur place dans un autre article. — Disons donc maintenant un mot des avoines nouvelles.

Les avoines sont généralement coupées avant leur complète maturité. Cette pratique a pour but d'éviter la perte des grains qui se détacheraient trop facilement de l'épi, et se perdraient si on en usait autrement.

Pour remédier à ce défaut de maturité on laisse les épis coupés sur le sol pendant deux ou trois jours ou plus, selon les lieux et le temps.— Cette pratique se nomme le *yardage*; elle a pour but de faire gonfler le grain et de lui donner, en même temps qu'un plus bel œil, le volume nécessaire à un meilleur rendement à la mesure; mais le grain n'est pas pour cela plus sec et plus sain, au contraire. Ce que nous ayons dit du foin retrouve ici sa place, et plus d'un cultivateur a payé du prix d'un beau cheval mort de coliques ou d'une indigestion, les quelques écus qu'il a pu gagner par le plus grand rendement de sa jeune avoine, qui n'était ni sèche ni mûre.

Ruisse ce petit article, écrit comme une conversation et qui n'a pas voulu être didactique parce qu'il doit s'adresser surtout à des lecteurs intéressés et peu disposés à chercher le fond des choses dans la forme qu'elles revêtent, mériter à son auteur, assez de sympathie pour le déterminer à reprendre la plume pour le prochain numéro.

F. VOGELI, médecin vétérinaire

11, rue Bonsecours.

Montréal, 26 août 1857.

La philosophie du Lavage des moutons.

La "philosophie" d'une chose consiste dans la raison pour laquelle elle est faite. Celui qui comprendra pourquoi une chose existe, sera probablement ce qui s'y rattache mieux que s'il n'en connaissait nullement la théorie. Maintenant, quant au lavage des moutons, plusieurs supposent, sans doute, que la seule action de l'eau est de dissoudre les impuretés qui se trouvent dans la laine, et que son action mécanique est de les en séparer. C'est sans doute le cas, et ce serait déjà une raison

suffisante pour laver les moutons, quand même l'eau ne ferait rien autre chose. Mais ce n'est réellement que la plus petite partie de ce que produit le lavage des moutons. Vous avez peut être remarqué chez les moutons qui ont une très belle toison surtout, une sueur jaune près de la peau. Vous la verrez chez presque tous les bons moutons, surtout sur la poitrine et les épaules. C'est une sécrétion qui se fait des glandes de la peau, et qui sert, dit-on, à une fin importante, celle d'épurer la fibre et de protéger l'animal. Mais voici ce qui se rapporte le plus dans ceci au lavage des moutons:— Cette gomme jaune appelée "suint" à cause de sa ressemblance avec le jaune d'œuf, est composée en grande partie de potasse et d'huile. C'est, en un mot, une espèce de savon qui se forme naturellement, et qui, au contact de l'eau, se dissout, et sert très bien à nettoyer la toison. Il a le même effet que du savon qui se serait introduit dans la toison jusqu'à la peau, au moment de laver le mouton. Le propriétaire de moutons qui se rappellera ce fait, verra l'importance de plusieurs choses dont nous parlerons. 1o Il fera bien de mouiller d'abord les moutons et de les laisser ainsi quelques temps avant de les laver tout-à-fait. Ceci donnera tout l'effet au savon qui se trouve dans le suint dont nous avons parlé. 2o S'il lave ses moutons dans de l'eau douce, ce sera mieux que s'il les lavait dans de l'eau dure. 3o Il trouvera bon, pour plusieurs raisons, d'attendre que le temps soit doux et l'eau bonne, car le savon aura un meilleur effet que si l'eau était froide. 4o Il verra l'importance de mettre les moutons à l'abri des pluies froides, qui dissolvent le suint, et affectent la qualité de la laine; de plus elles affaiblissent et rendent les moutons frileux.

Chronique Agricole.

Nous sommes heureux d'avoir pu intéresser à notre feuille deux noms que nous sommes fiers de placer en tête de notre journal comme collaborateurs. Voici la lettre toute de courtoisie que nous adresse le Dr. Smallwood M. D. L. L. D. déjà si avantageusement connu par ses travaux météorologiques :

St. Martin, 22 Août 1857

Monsieur.

Je viens de recevoir votre lettre datée d'hier, et en réponse je m'empresse de vous assurer que je serai heureux de contribuer par tout moyen en mon pouvoir à l'avancement de l'agriculture que je désire ardemment voir entrer dans la voie du progrès. Vous pouvez vous servir de mon aide en tout ce qui regarde la Météorologie, de telle manière que vous en jugerez à propos. J'ai déjà été l'un des correspondants du Journal de l'Agriculteur, dans le temps que M. Evans, votre prédécesseur, était Secrétaire. Je vous enverrai tout les mois un résumé pour votre journal, et je serai en tout temps heureux de pouvoir mettre mes faibles efforts à votre disposition.

Croyez-moi,

Votre serviteur.

C. SMALLWOOD.

M. Félix Vogeli, médecin vétérinaire, récemment fixé à Montréal, veut bien se charger aussi d'une correspondance mensuelle. Après des études heureuses à l'école impériale vétérinaire de Lyon, M. Vogeli fut nommé vétérinaire en chef de cavalerie et d'artillerie et professeur d'hippiatrique.

Impliqué dans la révolution de 1848, il fut obligé de quitter la France, et grâce à cette circonstance, heureuse pour nous, malheureuse pour lui, nous possédons aujourd'hui comme collaborateur, l'homme le plus capable de traiter pratiquement tous les sujets qui se rattachent à sa spécialité.

Puissent ces bons exemples être suivis par quelques uns de nos bons agriculteurs, et notre feuille méritera avec droit la consécration de nos lecteurs.

D'après les renseignements donnés à M.

Lunn, employé de l'assurance Equitable, sur l'état des récoltes dans les différentes parties de la province, voici, en résumé, ce que nous apprenons. L'apparence de la récolte jusqu'au 20 août était généralement très satisfaisante. L'orge, l'avoine et les pois surtout avaient parfaitement réussi, partout la culture de l'orge a pris beaucoup d'extension. Elle a été rentrée en grande partie, sans pluie. Au battage elle a un fort rendement et donne un grain bien rempli et lourd.

La culture du blé a bien réussi dans quelques parties de la province; mais c'est là l'exception. . . généralement elle a souffert de la mouche. Les semences tardives du printemps ont une belle apparence; les semences hâtives ont complètement manqué. . . et en général, il en est ainsi de toutes les cultures indistinctement qui semblent souffrir des foyers trop précipités données au sol à contretemps. M. Decombeau, célèbre cultivateur du nord de la France, me disait ce printemps : "une récolte regagne bientôt dans un sol bien préparé quelques jours de retard à l'époque des semences—et les récoltes semées les dernières sont les premières arrivées à maturité. En général la végétation est en retard, grâce au printemps trop humide que nous avons eu. . . Aussi craint-on que le maïs (blé d'Inde) ne mûrisse pas parfaitement si nous n'avons pas encore quelques semaines de beau temps.

Pour les récoltes racines, telles que betteraves, carottes, navets &c. elles sont généralement belles. . . en quelques endroits le rendement sera peu élevé, mais la qualité compensera le déficit en volume. . . Les récoltes de patates avaient généralement une très belle apparence. . . pourtant depuis quelques jours on se plaint de la rouille, et en quelques endroits, de la maladie. Les dernières pluies n'auront pas pu contribuer à augmenter le mal, et nous craignons encore beaucoup pour cette an-

acc. . . . Tout dépendra du temps plus ou moins humide lors de les arracher. Nos cultivateurs n'oublieront pas de bien faire "ressuyer" leurs patates avant de les enterrer.

Nous publions aujourd'hui le tableau suivant du Dr. Smallwood, pour lequel nous le prions d'accepter nos remerciements.

TABLEAU METEOROLOGIQUE du Mois de Juin 1857, d'après des observations faites à St. Martin, Isle-Jesus, Comté de Laval, C. E. par G. SMALLWOOD, M. D. L. L. D.

BAROMETRE.

Hauteur moyenne du baromètre, ramené à la température de.....	32°	29	615
Hauteur maxima le 21.....	29°		815
Hauteur minima le 11.....	28°		937
Différence entre les extrêmes..	0°		881

THERMOMETRE.

Température moyenne du mois	61°	44
Température maxima le 20...	85°	90
Température minima le 6....	39°	20
Différence entre les extrêmes..	46°	7
Moyenne de l'humidité.....	0°	786
Intensité maxima des rayons solaires.....	121°	29
Température due à la radiation terrestre.....	36°	1
Somme de l'évaporation en pouces.....	3 p.	430
16 journées dont 2 d'orages ont donné au thermomètre..	6 p.	212
Vent dominant S. O.....		
Vent le plus rare N.....		
Vent violent le 23—Vitesse à l'heure en milos.....	16 m.	81
Vitesse du vent nulle, le 8....	0	00
Azote en quantité moyenne..		
2 aurores boréales.....		

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

du

Comté de Rouville.

L'Exhibition de cette Société aura lieu au Village du Ste. Marie, le 10 SEPTEMBRE courant.

MOISE FOURNIER.

Secrétaire-Trésorier.

S. A. C. R.

Septembre 1857.

LIVRES

à

BON MARCHÉ.

MANUEL ELEMENTAIRE et pratique de l'art agricole ou notions pratiques sur l'agriculture ; dédié aux maisons d'éducation et à la population rurale du Bas-Canada, par un membre du Clergé Canadien. 1 vol. in-12 de 32 pages. Broché 0 4 0

LES VIEILLES CANADIENNES ; traité élémentaire d'agriculture approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada, et le Surintendant de l'Instruction Publique. Par Frs. M. F. Osmye. 1. vol. in-12 de 152 pages broché. 0 7 6

LE PARFAIT JARDINIER moderne, mis à la portée de tout le monde par M. De Salveragne 1 vol. in-12 de 188 pages. 0 7 6

LE VÉRITABLE et parfait Bouvier moderne, contenant l'art de connaître, élever, soigner et guérir tous les animaux domestiques, etc. 1 vol. in-12 de 172 pages, broché. 0 7 6

Et tous les autres livres classiques en usage dans les écoles, collèges, ainsi que toute sorte de fournitures,

En vente chez

BEAUCHEMIN & PAYETTE.

127, Rue St.-Paul.

Sept. 1857.

N. B. Les municipalités de paroisse trouveront tout ce qui leur faut pour leurs bureaux, tel que Registres, Rôles d'évaluation, et de perception, blancs de compte, de Regu et de Saïsie. Tel que le nouvel amendement à la loi l'exige.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de St. Jean.

L'Exposition Annuelle des Bestiaux, etc. etc., de cette Société aura lieu dans la paroisse de St. Valentin, sur la terre de M. Moïse Pinsonnault, (de la Pointe à la Mule,) JEUDI, le 21 SEPTEMBRE courant, à DIX heures A. M.

Pour plus amples informations, voir la liste des prix.

L. L. ROY,
Sec.-Trés.
S. A. C. St. J.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 2.

DU

Comté de Vaudreuil.

L'Exhibition Annuelle de cette Société aura lieu le 24 SEPTEMBRE courant, au Village de Rigaud sur la propriété de Donald McMillan, Esq.

E. N. FOURNIER,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. No. 2, C. V.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Montmagny.

UNE Exposition Agricole de cette Société se tiendra sur la Place Publique du Village de Montmagny, JEUDI, le HUIT OCTOBRE prochain, à NEUF heures du matin.

N. NADEAU,
Sec.-Trés. S. A. C. M.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de St. Hyacinthe.

L'Exhibition Annuelle de cette Société aura lieu à St. Hyacinthe, sur le terrain des Courses de la ville, MARDI, le 6 d'OCTOBRE prochain.

LOUIS PICARD,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. St. H.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, No. 2

DU

Comté de Nicolet.

L'Exhibition des Animaux, Légumes et Manufactures Domestiques de cette Société, aura lieu à Ste. Monique, JEUDI, le 1er OCTOBRE prochain.

LOUIS ROUSSEAU,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. No. 2, C. V.

Septembre 1857.

LIVRES NOUVEAUX.

ARRÉGÉ DE

L'Histoire du Canada,

à l'usage des maisons d'éducation

PAR

F. X. GARNEAU.

1 vol. in-12, relié

18s. 0d. doz.

En vente chez

BEAUCHEMIN & PAYETTE.

Sept. 1857.

POMPES A INCENDIE SUPERIEURES

DE

LEPAGE.

M. LEPAGE est prêt à manufacturer des Pompes à Incendie pour la ville et la campagne à des prix variant de \$20 à 2000.

— A cet effet, —

Engins Portatifs et Stationnaires, pour bateaux à vapeur, qu'il garantit supérieurs à tous ceux qui sont construits de façon à ne prendre que peu de place et pouvoir fonctionner en tout temps.

Les Pompes à Fen sont bien connues pour être les meilleures pompes à succion, et on les trouvera toujours en état de fonctionner.

Conditions libérales accordées à ceux qui enverront des ordres pour Pompes à Incendie de la campagne.

N. LEPAGE,

Ruelle St. Edouard, Montréal.

Il se charge de confectionner en Bois et en Cuivre tous patrons et modèles pour Machines compliquées, inventions nouvelles, et qui seront exécutées d'après les plans, et de la manière la plus parfaite.

N. LEPAGE,

Ingénieur et Fabricant de Pompes à Incendie
Septembre 1857.

ASSOCIATION AGRICOLE

DU

B A S - C A N A D A .

PRESIDENT—JOHN YULE, Ecr. Chambly.

EXHIBITION PROVINCIALE.

Qui aura lieu à

MONTREAL.

Les 16, 17 et 18 Septembre 1857.

\$6,500 SERONT DISTRIBUEES EN PRIX.

*Des Diplômes seront accordés dans le
Département Industriel.*

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

10 Classes, 195 Sections.

1, Bestiaux ; 2, moutons ; 3, cochons ; 4, chevaux ; 5, produits de Laiterie ; 6, sucrés ; 7, produits des champs ; 8, instruments Aratoires, 9, produits étrangers ; 10, volailles et oiseaux.

DEPARTEMENT DE L'HORTICULTURE.

3 Classes, 63 Sections.

1, bouquets, guirlandes et fleurs ; 2 fruits ; 3 végétaux.

DEPARTEMENT INDUSTRIEL.

13 Classes, 550 Sections.

1, peintures à l'huile, à l'aquarelle et au crayon ; 2, département des dames ; 3, imprimeurs, relieurs, ouvrages lithographiques ; instruments de musique et ébénisterie ; 5, bois—ouvrages de charpentiers, menuisiers, tonneliers et tourneurs ; 6, marbre, pierres, briques et tuiles ; 7, minerais et métaux, machines, fers manufacturés, cuivre, plomb et étain ; 8, laines, coton, toile et chanvre manufacturés ; 10, produits industriels, chimiques et autres composés ; 11, ouvrages en serrures, chapellerie et draperie ; 12, produits et curiosités indiens ; 13, voitures et sleighs.

Pour la liste des prix, les formes d'entrée et autres informations s'adresser (sans de port par la poste) au Secrétaire-Trésorier à Montréal. Adressez au Comité d'Exposition de l'Institut des Artisans, et pour le département de l'Horticulture s'adresser au président de la Société d'Horticulture.

Tous les exposants devront remettre au soussigné, à son bureau, No. 33, Rue Notre-Dame, le ou avant le 8 septembre, la liste et la description des articles qu'ils se proposent d'exposer, car après cette date aucune entrée ne pourra être reçue.

JOSEPH PERRAULT,

Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 11 juillet.—25ps 132

Comité Local de Surveillance.

Le Maire de Montréal, Henry Starnes, Ecr., Hon. James Ferrier T. S. Brown, Ecr., Danase Masson, Ecr.

Comité d'Exposition de l'Institut des Artisans.

Charles Garth, Ecr., Wm. Rodden, Ecr., John Fletcher, Ecr., George Weaver, Ecr., David Brown, Ecr.,

Président de la Société d'Horticulture.

James Ferrier, Jr., Esq.

Comté de Terrebonne.

AVIS

EST donné que l'Exhibition Générale des Animaux, Produits d'Agriculture, etc., de la Société d'Agriculture, du Comté de Terrebonne, aura lieu dans le village de Ste. Thérèse, JEUDI, le 10 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M., et la Partie de Labour aura lieu JEUDI, le 15 d'OCTOBRE prochain, à 9 heures A. M.

ALPHEUS KIMPTON,

Président.

CHARLES SMALLWOOD, M. D.

Secrétaire-Trésorier.

Terrebonne, 10 mars 1857.

Comté de Laval.

AVIS

EST donné que l'Exhibition Générale des Animaux, Produits d'Agriculture, etc., etc., de la Société d'Agriculture du Comté de Laval, aura lieu dans le village de Ste. Rose, LUNDI, le 14 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M., et la Partie de Labour aura lieu dans le mois d'OCTOBRE (avis du jour sera donné plus tard.)

FELIX McMAHON,

Président.

CHARLES SMALLWOOD, M. D.

Secrétaire-Trésorier.

St. Vincent de Paul, 26 mars 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ou

Comté de Chambly.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que l'Exhibition Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Chambly, aura lieu JEUDI, le 24 SEPTEMBRE prochain, chez M. Joseph Gélinau dit Daniel, sur le chemin de péage de Longueuil et Chambly, en la paroisse de Longueuil.

CHS. G. SCHEFFER.

Sec.-Trés. N. A. C. C.

Chambly, 22 août 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ou

Comté de Laprairie.

AVIS

EST donné que l'Exposition Générale des Animaux, Produits d'Agriculture, etc. du Comté de Laprairie, aura lieu au village de Laprairie, JEUDI, le 24 SEPTEMBRE 1857, à NEUF heures du matin.

(Par ordre,)

H. LANOTOT.

Secrétaire-Trésorier.

Septembre 1857.

EXPOSITION D'ANIMAUX

DE LA

Cité de Montreal

ET DU

Comté de Hochelaga.

L'Exposition d'Animaux aura lieu dans le Grand Champ (dont le Général Evans a eu l'obligeance de permettre l'usage) sis à l'extrémité des rues St. Urbain et St. Charles Borromeo, se terminant à la rue Sherbrooke, en cette ville, JEUDI, le 10 SEPTEMBRE 1857, à ONZE heures A. M.

J. SMITH,

Sec.-Trésorier.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ou

Comté d'Iberville.

AVIS

EST donné que l'Exposition Générale des Animaux, Produits d'Agriculture, etc., etc., du Comté d'Iberville, aura lieu MARDI, le 22 SEPTEMBRE 1857, au village de St. Grégoire le Grand.

(Par ordre,)

FAUREN LESAGE.

Secrétaire-Trésorier.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ou

Comté d'Arthabaska.

L'Exhibition Annuelle de cette Société, pour la Distribution des Primes pour les meilleurs Animaux, Produits Agricoles, Manufactures Domestiques, etc., aura lieu cette année à Warwick, près du Dépôt du Chemin de Fer, MARDI, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE prochain.

J. G. DUMOULIN,

Sec.-Trés. N. A. C. A.

Septembre 1857.

N. B.—Pour le détail des primes offertes, voir la liste en circulation dans les différentes paroisses.

J. G. D.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ou

Comté de Richelieu.

L'Exhibition Annuelle de cette Société pour la Distribution de Primes pour les meilleurs Animaux, Produits Agricoles, Manufactures Domestiques, etc., aura lieu cette année à St. Onra, JEUDI, 24 SEPTEMBRE prochain, à NEUF heures A. M.

Pour le détail des primes offertes et les conditions du Concours voir les affiches et listes en circulation dans les différentes paroisses du Comté.

(Par ordre,)

J. G. CREDASSA,

Sec.-Trés. N. A. C. R.

Septembre 1857.

EXPOSITION

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA

POUR LE

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 1,

Comté de Missisquoi.

Comté de Nicolet.

L'Exposition de la Société d'Agriculture No. 1, du Comté de Nicolet, aura lieu au village de la paroisse de Bécancour, le 8^e OCTOBRE prochain.

THS. A. LAMBERT,
Président.

J. JUTRAS,

Secrétaire-Trésorier.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Shefford.

L'Exhibition et la Distribution des prix de la Société d'Agriculture pour le Comté de Shefford, aura lieu au village de Granby, JEUDI, le 10 SEPTEMBRE prochain.

(Par ordre,)

CHS. ALLAN,

Sec.-Trés. S. A. C. S.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 1,

POUR LE

Comté de Vaudreuil.

L'Exhibition Annuelle et la Distribution des Prix de la Société d'Agriculture No. 1, pour le Comté de Vaudreuil, aura lieu aux Ottawa Glass Works, à l'Hôtel de A. Kelsey, JEUDI, le 1^{er} OCTOBRE 1857.

(Par ordre,)

R. B. MATHISON,

Secrétaire-Trésorier,

S. A. No. 1, C. V.

Septembre 1857.

L'Exhibition Annuelle et la Distribution des Prix de la Société d'Agriculture pour le Comté de Missisquoi, aura lieu au village de Bedford, JEUDI, le 10 SEPTEMBRE 1857, et l'Exhibition d'Hiver au même lieu, MARDI, le 29^e DECEMBRE 1857.

(Par ordre,)

H. O. MEIGS,

Sec.-Trés.

S. A. C. M.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté d'Argenteuil.

L'Exhibition Annuelle de la Société d'Agriculture pour le Comté d'Argenteuil, aura lieu sur la terre de M. Riando Fuller, dans le Township de Chatham, MARDI, le 29^e jour de SEPTEMBRE 1857 à DIX heures A. M.

(Par ordre,)

H. HOWARD,

Sec.-Trés.

S. A. C. A.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Soulanges.

Il se tiendra au Village du Côteau Landing, (dans le dit Comté,) MERCREDI, le 7 OCTOBRE prochain, une Exhibition des Animaux, Produits Agricoles, Manufactures Domestiques, etc., etc., conformément aux règlements passés à cette fin que l'on peut se procurer en s'adressant au soussigné.

G. H. DUMESNIL,

Sec.-Trés. S. A. C. S.

Côteau Landing.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

COMTE DE BEAUHARNOIS.

UNE EXPOSITION DE BESTIAUX

AURA LIEU AU VILLAGE DE

ST. LOUIS DE GONZAGUE,

MERCREDI, LE 23 SEPT. 1853.

Et les Prix suivants seront accordés. savoir :

CHEVAUX.

			Chelins.
Classe 1.	Juvenets poulhièrs de trait.....	4 prix	50 40 30 20
2.	Poullins de deux ans do.....	4 do	30 25 20 15
3.	do do do.....	4 do	30 25 20 15
4.	Paire de Chevaux do.....	4 do	40 30 20 15

BESTIAUX.

			Chelins.
5.	Taureaux d'un an.....	4 prix	30 25 20 10
6.	Genisses d'un an.....	3 do	25 20 15
7.	do de deux ans.....	3 do	25 20 15
8.	Vaches laitières.....	3 do	30 25 20

MOUTONS.

			Chelins.
9.	Béliers.....	3 prix	30 25 20
10.	Béliers qui n'ont été tondus qu'une fois.....	3 do	25 20 15
11.	Trois Moutonnes, ayant eu des agneaux cette année.....	4 do	25 20 15 10
12.	Trois Moutonnes qui n'ont été tondus qu'une fois.....	4 do	20 15 10 7s 6d
13.	Trois Agneaux.....	4 do	20 15 10 7s 6d

PORCEAUX.

			Chelins.
14.	Verrats d'un an ou plus.....	4 prix	30 25 20 15
15.	Truies pour rapporter.....	4 do	30 25 20 15
16.	do au-dessous de six mois.....	4 do	25 20 15 10

PRODUITS DE LA LAITERIE.

			Chelins.
Classe 17.	Deux fromages, pas moins de 10 lbs chaque fait en 1857.....	3 prix	25 20 15
18.	Tinnettes de beurre pas moins de 20lbs.....	3 do	25 20 15

MANUFACTURES DOMESTIQUES.

			Chelins.
19.	Pièces d'Étoile, (boulée mais non rasée,) mesurant pas moins de 15 verges, 3 prix	25	20 15
20.	Pièces de Flanelle, pas moins de 15 verges, 3 do	25	20 15
21.	Échantillons de Laine filée, pas moins de 2 livres 3 do	12s 6d	10 7s 6d
22.	Paies de Bas ou Chaussettes de laine tricotée, 3 do	12s 6d	10 7s 6d
23.	Châles, 3 do	12s 6d	10 7s 6d
24.	Couvrepièdes, 3 do	12s 6d	10 7s 6d

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, ETC.

25.—Machines à couper et à Faucher, Râteaux à Chevaux, Houes } 25 0 0
 Charrues, Herzes, Fourches à Foin, Ustensils de Laiterie } (à être laissés
 Pressos à Fromage, Barrates, &c. manufacturés dans le Comté, } aux Juges
 pour la dis-
 tribution.)

Chaque compétiteur devra être membre de la Société, avoir payé sa souscription au moins dix jours avant l'Exposition, et avoir résidé dans les limites parlementaires du dit Comté.

Nul compétiteur n'obtiendra plus d'un prix dans la même classe.

Tout animal, lot d'animaux, ou article de compétition qui obtiendra un premier prix, sera exclu de l'entrée dans la même classe à aucune Exposition subséquente.

Tous les animaux devront avoir été la propriété *bona fide* du compétiteur au moins six mois avant l'Exposition, excepté les animaux mâles importés, qui devront avoir été la propriété du compétiteur au moins trois mois avant l'Exposition; ou lorsqu'il sera accordé des prix pour des animaux au-dessous de l'âge de six mois, il faudra qu'ils aient été élevés par le compétiteur.

Les Juments poulinières seront disqualifiées, à moins qu'elles n'aient leur poulins avec elles, afin de mettre les Juges en état de déterminer plus exactement leur mérite comme Juments poulinières.

Aucune Vache n'aura droit à un prix à moins que les Juges soient satisfaits qu'elle a eu un Veau durant cette saison, ou qu'elle soit évidemment pleine.

Aucune Truie pour rapporter n'aura droit à un prix à moins qu'il ne soit prouvé d'une manière satisfaisante qu'elle a eu une portée de cochons durant cette saison, ou qu'elle soit évidemment pleine au temps de l'Exposition.

Les produits de Laiterie, Etouffes, Flanelles et Châles, devront avoir été faits durant la présente année, et la Laine filée, et les Bas et Chaussettes tricotées, devront avoir été faits dans la maison du compétiteur, par un membre de sa famille, durant la présente année.

Aucun compétiteur qui obtiendra un prix à aucune Exposition de la Société par des moyens corrompus, par fraude, ou par fausses représentations, ne sera plus reçu à concourir à aucune Exposition future.

Lorsqu'il n'y aura qu'un compétiteur, ou lorsque l'animal ou l'article produit ne méritera pas un prix, il sera laissé à la discrétion des Juges d'accorder un prix ou non.

Nul compétiteur ne devra mettre son nom ou ses initiales sur aucune chose pour l'exhibition, ou sur aucune étiquette ou pèches contenant des articles pour l'exhibition. Tous ces articles ainsi marqués seront mis de côté par les Juges.

Le Comité aura le droit d'acheter des compétiteurs anciens articles de manufacture qui auront été exposés et pour lequel il aura été accordé des prix, à l'estimation qui en sera faite par les Juges.

Tous les compétiteurs devront faire entrer leurs effets et animaux dans le livre du Secrétaire, à ST. LOUIS-DE-GONZAGUE, avant DIX heures du matin le jour de l'Exposition, et se conformeront aux réglemens de la Société.

Les Officiers, Directeurs, Juges et membres de la Société dîneront ensemble après les travaux de la journée. Ce dîner aura lieu à quatre heures. Tous les compétiteurs qui auront remporté les premiers prix seront requis d'y assister.

Une FOIRE pour la vente des animaux, effets, &c. aura lieu le même jour, près du lieu où se fera l'Exposition.

Par Ordre,

Beauharnois, 27 Juillet, 1857.

J. M. BROWNING,
 Secrétaire-Trésorier.

Société d'Agriculture

DU

COMTE DE DORCHESTER.

A une exposition de produits d'Agriculture, Manufactures Domestiques et d'animaux qui aura lieu en la paroisse St. Anselme, près de l'Eglise, Jeudi, le quinzième jour d'octobre prochain à neuf heures du matin, on décernera les prix suivants, savoir :

PACPAGE.

Pour la plus grande quantité de Terre ensemencée avec graine nette de mil et trèfle blanc pour pacpage, pas moins de $\frac{1}{2}$ minots de graine de mil et 4 livres de trèfle pour chaque 6 arpents, pour le 1er prix..... 1 0 0
Pour le second..... 0 15 0
Pour le troisième..... 0 10 0

PRAIRIE.

Pour la plus grande quantité de bottes de foin, de la meilleure qualité, chacune pesant pas moins de 16 livres, en bon état de conservation, recueillie dans un arpent quarté, 1er prix. 1 0 0
Pour le second..... 0 15 0
Pour le troisième..... 0 10 0

TERRE NEUVE.

Pour la plus grande quantité de terre neuve, dans les terres nouvelles, faites à la pioche ou à la herse et ensemencée du printemps, 1er prix.... 1 0 0

BLÉ.

Pour le meilleur et le plus beau minot de blé provenant de la semence d'au moins deux minots, 1er prix..... 1 0 0
Pour le second..... 0 15 0
Pour le troisième..... 0 10 0

POIS.

Pour le meilleur et le plus beau minot de pois, provenant de la semence d'au moins deux minots, 1er prix... 0 15 0
Pour le second..... 0 10 0

ORGE.

Pour le meilleur et le plus beau minot d'orge provenant de la semence d'au moins $\frac{1}{2}$ minot, 1er prix:..... 0 15 0
Pour le second..... 0 10 0

AVOINE.

Pour le meilleur et le plus beau minot d'avoine provenant de la semence d'au moins quatre minots, 1er prix. 0 15 0
Pour le second..... 0 12 6
Pour le troisième..... 0 10 0

PATATES.

Pour la plus belle et plus grande quantité de patates récoltées dans un $\frac{1}{2}$ arpent de terre, la montre ne devant pas être moindre d'un demi minot, 1er prix... 0 15 0
Pour le second..... 0 10 0

CHOUX.

Pour les dix plus belles pommes de choux, provenant d'une récolte de pas moins de 200, 1er prix. 0 15 0
Pour le second..... 0 10 0
Pour le troisième..... 0 7 6

OIGNONS.

Pour le plus beau $\frac{1}{2}$ minot d'oignons provenant de la récolte de pas moins de quatre minots, 1er prix 0 10 0
Pour le second..... 0 7 6

GRAINE DE MIL.

Pour le meilleur $\frac{1}{2}$ minot de graine de mil, 1er prix 0 15 0
Pour le second..... 0 10 0
Pour le troisième..... 0 7 6

FURRE.

Pour la meilleure et la plus belle qualité de beurre, la montre ne devra pas être moindre de 20 livres, 1er prix 0 15 0
Pour le second..... 0 10 0
Pour le troisième..... 0 7 6

SUCRE.

Pour les vingt livres de Sucre d'étable de la meilleure qualité, fait dans le dernier printemps, 1er prix 0 10 0
Pour le second..... 0 7 6

FÈVES.

Pour le plus beau minot de fèves jaunes ou blanches, 1er prix 0 10 0
Pour le second..... 0 7 6

MANUFACTURES DOMESTIQUES.

Pour le plus bel échantillon d'étoffe croisée, pure laine, pas moins de six aunes, 1er prix 0 12 6
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

Pour les six meilleurs et plus belles aunes de Petite Etoffe, pure laine, 1er prix 0 12 6
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

Pour les six meilleurs et plus belles aunes de flanelle blanche, pure laine, 1er prix 0 12 6
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

Pour le meilleur échantillon de petite étoffe carantée de différentes couleurs, 1er prix 0 12 6
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

Pour le meilleur et le plus beau Châle de laine du pays, fait au métier, 1er prix 0 12 6
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

Pour le plus beau châle, ou échantillon d'étoffe de laine, manufacturée, et teint par les personnes elles-mêmes, 1er prix 0 12 6
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

ÉTALONS DE 3 à 4 ANS

Pour le meilleur étalon de 3 à 4 ans, 1er prix 1 0 0
 Pour le second 0 15 0
 Pour le troisième 0 10 0

ÉTALONS DE 1 à 2 ANS.

Pour le meilleur étalon de 1 à 2 ans, 1er prix 0 15 0
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

JUMENTS POULINIÈRES.

Pour la meilleure jument poulinière de pas moins de 4 ans, 1er prix 1 0 0
 Pour le second 0 15 0
 Pour le troisième 0 10 0

POULICHES.

Pour la meilleure et la plus belle pouliche de 1 à 3 ans, 1er prix 0 15 0
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

TAUREAUX.

Pour le meilleur et plus beau taureau, âgé de pas moins de deux ans, 1er prix 0 15 0
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

VACHES.

Pour la meilleure et la plus belle vache laitière âgée de pas moins de deux ans, 1er prix 0 15 0
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

TAGRES.

Pour la plus belle taure d'un à 3 ans, 1er prix 0 15 0
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

VEAUX.

Pour le plus beau veau de l'année, 1er prix 0 15 0
 Pour le second 0 10 0
 Pour le troisième 0 7 6

Pour le meilleur et le plus beau Bœlier de pas moins de deux ans, ni plus de quatre ans, ayant la plus belle laine, 1er prix 0 15 0
 pour le second 0 10 0
 pour le troisième 0 7 6

Pour les trois meilleures et plus belles mères brebis âgées de pas plus de quatre ans, ayant la plus belle laine, 1er prix 0 15 0
 pour le second 0 10 0
 pour le troisième 0 7 6

Pour les 4 plus beaux agneaux ayant la plus belle laine, 1er prix 0 15 0
 pour le second 0 10 0
 pour le troisième 0 7 6

COCHONS.

Pour le meilleur et le plus beau verrat de l'année, 1er prix 0 15 0
 pour le second 0 10 0
 pour la plus belle truie de l'année, 0 15 0
 pour la seconde 0 10 0

Instruments aratoires et autres articles de manufactures domestiques; à la personne qui introduira ou améliorera notablement quelques instruments aratoires ou d'industrie ou qui exhibera quelques manufactures domestiques, comme chapeaux de paille, foie, etc., etc, le montant du prix est laissé à la discrétion du Comité

Règlement.

1° Pour prétendre à aucun des prix offerts par cette Société, il faudra souscrire au fond

de la dite Société au moins cinq chelins et avoir payé la somme soucrite entre les mains du trésorier ou d'aucun des membres du comité de régie, la ou avant le 15 juillet prochain.

2^o Personne ne recevra plus d'un prix dans chaque classe.

3^o Nul animal, ou article pour lequel un prix aurait été accordé, par cette Société, ou la précédente, ne pourra concourir de nouveau dans la même classe: et toute personne qui essaiera de commettre quelques fraudes perdra son prix et ne pourra pas être admise à exposer ou à concourir à aucune exposition de la Société, directement et indirectement.

4^o Tout concurrent convaincu d'avoir obtenu quelque prix frauduleusement, sera poursuivi rigoureusement.

5^o Tous les articles de manufactures domestiques offerts à la concurrence, devront de bonne foi, appartenir au concurrent et avoir été faits par lui, ou sous sa direction autrement le prix sera perdu pour lui.

6^o Les grains exhibés devront être semblables à ceux de la récolte, et non choisis à la main, et ils seront pesés et mesurés en cas d'égalité tant qu'à la montre, les propriétaires d'objets peu remarquables ne pourront prétendre aux prix.

7^o Toutes contestations quelconques seront décidées par les membres du comité ou la majorité d'entre eux.

8^o Tous les animaux vivants amenés pour concourir et les articles offerts à la concurrence devront, de bonne foi, appartenir au concurrent, et avoir été sa propriété au moins six mois avant l'exposition, autrement le prix sera perdu.

9^o Les articles ou objets apportés au concours devront être exposés au lieu de l'exposition avant neuf heures du matin, et porter un numéro, dont le secrétaire gardera un semblable pardevers lui, avec le nom du compétiteur, sur lequel numéro, lorsque le cas le requerra, sera spécifiée l'étendue du terrain et la quantité récoltée.

10^o Il sera exigé des certificats signés ou les croix attestées de deux personnes dignes de foi, des concurrents aux prix pour paccage, foin, tette heuve, patates, blé-d'inde, les trois premiers seront remis au Secrétaire-Trésorier, d'hui au quinze de Septembre prochain, et les deux derniers qui devront contenir la quantité de semence et la manière dont on aura cultivé seront remis aussi au Secrétaire-Trésorier, le jour même de l'exhibition avant 9 heures.

11^o Les concurrents aux prix du paccage sont tenus de montrer la quantité de graines qu'ils ont semé, aux témoins qui attesteront les certificats.

Jh. RENY.

St. Anselme, 28 juin 1857.

S. T.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté des Deux-Montagnes.

L'Exhibition Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté des Deux-Montagnes, sera tenue au Village de la paroisse de St. Joseph, JEUDI, le 24 courant, à 10 heures A. M.

Par ordre,

DAMIEN MASSON,

Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. 2 M.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté d'Ottawa.

L'Exhibition Annuelle des Bestiaux et Produits Agricoles de cette Société, aura lieu à Aylmer, chef-lieu du Comté, MERCREDI, le 7 d'OCTOBRE prochain.

CHARLES SYMMES,

Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. O.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 1,

DU

COMTE DE DRUMMOND.

UNE Exhibition d'Animaux pour la distribution des prix aura lieu à Drummondville, le premier MARDI d'OCTOBRE prochain.

R. WATTS,

Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. D.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Compton.

L'Exhibition d'Automne de la Société d'Agriculture du Comté de Compton, aura lieu à Compton (centre) JEUDI, le 24^e jour de SEPTEMBRE 1857.

S. A. HIND,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. C.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Temiscouata.

LA Société sus-dite offre de donner des prix au montant de £81, à l'Exhibition d'Animaux, Produits Agricoles, &c., qui aura lieu au Village de l'Île Verte, MERCREDI, le 30 SEPTEMBRE 1857, à 9 heures du matin.

L. N. GAUVREAU,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. T.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Wolfe.

L'Exhibition Annuelle d'Animaux, Produits Agricoles, &c., de cette Société, aura lieu MERCREDI, le 7 OCTOBRE prochain, dans le Township de Dudswell, Comté de Wolfe.

ALLEN LOTHROP,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. W.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté d'Yamaska.

L'Exhibition Générale de ce Comté, se tiendra dans le Village Indien de St. François, en ce Comté, le 15 OCTOBRE prochain, à 10 heures A. M.

Pour les primes et conditions, voir les affiches et règlements.

ET. BOUCHER,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. Y.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Mégantic.

L'Exhibition Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Mégantic aura lieu le 14 d'OCTOBRE prochain et la partie de Labour le 13 du même mois, dans la salle d'Agriculture du Township de Leeds.

JOHN HUTCHISON,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. M.

Septembre 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Verchères.

AVIS PUBLIC

EST donné par les présentes que l'Exhibition Annuelle des Animaux et Produits Agricoles de la dite Société, aura lieu le 7 OCTOBRE prochain, à Verchères, sur la terre de M. Charles Amiot, où un grand nombre de prix seront offerts et payés par ordre du comité aux membres de la dite Société.

J. N. A. ARCHAMBEAULT,
Président.

Septembre 1857.

Société d'Agriculture

DU

COMTE DE NAPIERVILLE.

OFFICIERS ET DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ :

LOOP ODELL, Ecuyer de Napierville, Président ;
 JOSEPH BRISSETTE, Ecuyer, de St. Edouard, Vice-Président ;
 WM. STUART, Ecuyer de Napierville, Secrétaire Trésorier ;
Directeurs.—J. G. LAVIOLETTE, Ecuyer, de Napierville ;
 JULIEN GREGOIRE, " " "
 JOSEPH DEMONCHELLE, Ecuyer de Sherrington ;
 LAURENT POISSANT, Ecuyer, de St. Edouard ;
 FRANÇOIS PARADIS, Ecuyer, de St. Michel ;
 NARCISSE LEFÈVRE, Ecuyer, de St. Rémi ;
 WILLIAM DUNN, Ecuyer, de St. Rémi.

L'Exposition annuelle des Chevaux, Bestiaux, etc., etc., de cette Société sera tenue au

Village de Napierville

dans la Paroisse de St. Cyprien, Mardi le 22^{ème} jour du mois de Septembre prochain, à dix heures du matin, et les prix suivants seront accordés,

PREMIÈRE DIVISION.

GRAIN, FOIN, MANUFACTURES, &c., &c.

		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pour les 2 meilleurs arpents ou plus de Blé,	6 prix.....	6	5	4	3	2	1
Pour les 2 meilleurs arpents ou plus d'Avoine,	6 ".....	6	5	4	3	2	1
Pour les 2 meilleurs arpents ou plus de Foin,	6 ".....	6	5	4	3	2	1
Pour les 2 meilleurs arpents ou plus de Pois,	6 ".....	6	5	4	3	2	1
Pour les 2 meilleurs arpents ou plus de Foin ou Trèfle	6 ".....	6	5	4	3	2	1
Pour les 2 meilleurs arpents de Blé Sarazin,	6 ".....	6	5	4	3	2	1
Pour le meilleur arpent ou plus de Blé-d'Inde	6 ".....	6	5	4	3	2	1
Pour le meilleur arpent ou plus de Patates,	6 ".....	6	5	4	3	2	1
Pour le meilleur quart d'arpent ou plus de Carottes,	4 ".....			4	3	2	1
Pour le meilleur quart d'arpent ou plus de Navets,	4 ".....				4	3	1
Pour les meilleurs 30 lbs ou plus de Beurre,	8 ".....	8	7	6	5	4	3
Pour les meilleurs 15 lbs ou plus de Fromage,	5 ".....	5	4	3	2	1	

A l'égard des autres effets de manufacture, les Directeurs sont autorisés de distribuer la somme de \$40 à ceux qui feront exhibition d'aucune article de leur propre manufacture si ils les considèrent de mérite.

Aucun compétiteur n'aura droit de recevoir plus d'un prix dans une classe.

Les Juges auront le droit ou privilège de retenir aucun des prix s'ils considèrent que l'animal ou l'article ne le mérite pas.

Ceux qui auront intention de faire visiter leurs champs par les inspecteurs, devront avertir le Secrétaire ou les Directeurs résidants dans leurs Paroisses respectives le ou avant le 13 Juillet courant.

Si aucune difficulté s'élève, elles seront décidées par les Directeurs de la dite Société selon les Règlements adoptés par la dite Société.

Wm. STUART, Sec.-Tres. S. A. C. N.

Département d'Horticulture

DE

LEXPOSITION PROVINCIALE.

AVIS

EST par les présentes donné que les entrées pour ce Département seront reçues par le Soussigné jusqu'au 12 courant, dans le bureau du gouvernement pour l'Émigration, coin des rues du Roi et Communes où on pourra se procurer aussi des listes d'entrées.

A. SCHMIDT,
Sec. S. H. M.

Septembre 1857.

Aux Granetiers, Planteurs,
&c., &c.,

LE CATALOGUE PRÉLIMINAIRE EN GROS, DES
GRAINES DE VÉGÉTAUX ET D'AGRICULTURE,
DE RACINES BULBEUSES DE HOLLANDE,
DE DAHLIAS DOUBLES ETC.,

De Thorburn,

pour l'Automne de 1857, vient d'être publié et sera envoyé aux commerçants et autres qui ont besoin de graines en quantité, en envoyant un timbre de poste pour payer l'envoi.

Les graines de cette année jusqu'à présent sont d'excellente qualité, généralement abondantes, et à des prix modérés en conséquence.

J. M. THORBURN & CIE.,
Granetiers, &c.,
15, John Street,
New-York.

Septembre 1857.—3f.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

Comté de Bagot.

L'Exhibition d'Animaux, Produits d'Agriculture et de Manufactures Domestiques, aura lieu en la paroisse de Ste. Rosalie, sur la terre de M. Anselme Robicheault, MERCREDI, le 23 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M.

BENJAMIN OUMET,
Président.
P. S, GENDRON,
Sec.-Trésorier.

Septembre 1857.

L'Exhibition Agricole

DE LA

VILLE DE SHERBROOKE,

Aura lieu à Lennoxville, MERCREDI le septième jour d'OCTOBRE 1857.

Montant des prix offerts \$464.

CHS. BROOKS,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. S.

Septembre 1857.

EXPOSITION AGRICOLE.

L'Exposition Agricole de la Société d'Agriculture, No. 2, du Comté de Durham, aura lieu sur la propriété de M. Benjamin Reed, à Durham, le 7 OCTOBRE prochain à 10 heures A. M.

Par ordre,
J. B. E. DORION,
Secrétaire,
S. A. No. 2 C. D.

Septembre 1857.

**Hyacinthes, Tulipes, Dahlias,
Doubles, &c.**

Les Soussignés offrent en vente cette saison un assortiment plus étendu de RACINES BULBEUSES HOLLANDAISES, importées des meilleurs établissements européens. Elles sont dans le meilleur état, et sont toutes des racines de première classe, comprenant toutes les variétés désirables de :—

HYACINTHES SIMPLES et DOUBLES, propres à fleurir dans la maison ou au dehors.

TULIPES SIMPLES et DOUBLES, PRECOCES ou TARDIVES de toutes couleurs et nuances.

NARCISSÉ PRIMEVERES.

de **ROMAINS**, fleurissant au commencement de l'hiver.

NARCISSÉS SIMPLES.

JONQUILLES DOUBLES et SIMPLES.

CROCUS de toutes sortes, comprenant quelques belles variétés nouvellement nommées produites de graines.

COURONNES IMPERIALES,

FRITILLARIAS,

GLADIOLUS,

IRIS,

IXIAS,

LIS,

PIEDS DE VEAU,

COLCHIQUES,

avec nombres d'autres espèces essayées et approuvées.

CATALOGUES des racines ci-dessus avec description et directions pour les planter et les soigner seront envoyés à ceux qui les demanderont en envoyant un timbre de poste.

VERRES POUR HYACINTHES, POTTS DE FANTAISIE pour Crocus, etc., etc.

J. M. THORBURN & CIE.,

Granetiers, &c.,

15, John Street,

New-York.

Septembre 1857.—3f.

Pharmacie du Dr. Picault,

42, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL.

ON trouve à cette Pharmacie toutes les Médecines les plus en renom pour les maladies des Chevaux et des Bêtes à Cornes

— AUSSI —

Consultations et traitement de toutes les maladies par les Drs. Picault père et fils. Médicaments de toute espèce. Remèdes à Patente française, etc.

September 1857.

TRES RECOMMANDABLE.

LA Librairie de M. J. B. ROLLAND se distingue très avantageusement par le plus complet et le plus grand assortiment de

Livres d'Agriculture et autres,

Papeteries,

Imageries, etc.,

que l'on puisse trouver à Montréal, les prix de ses Marchandises font concurrence aux autres maisons.

Septembre 1857.

AUX CULTIVATEURS !

PIERRE DUFRESNE,

FABRICANT DE CHAPELIERES,

A BON MARCHÉ,

En GROS et en DETAIL,

NO. 123,

Coin des Rues St-Gabriel et Notre-Dame,

ENSEIGNE DE LA PETITE BOTTE ROUGE.

Septembre 1857.

Société d'Agriculture

ou

COMTE DE BROME.

Asa Frary, Président, Levi A. Perkins, Vice Président, Henry Boright, H. J. Foster, E. G. Ball, Franklin Stone, F. P. Wood, Samuel P. Benham et Mark, L. Elkins, Jr., Directeurs.

La société d'Agriculture du comté de Brome offre les prix suivants pour l'année 1857, pourvu que les fonds de la société soient suffisants, autrement il sera fait une réduction proportionnelle sur les prix offerts.

Sur les fermes	5 prix	\$8, 7, 6, 5, 4
" Jardins potagers	4 do	4, 3, 2, 1
" Meilleur arpent de blé	5 do	5, 4, 3, 2, 1
" Blé d'Inde	5 do	5, 4, 3, 2, 1
" Avoine	4 do	3, 2½, 2, 1
" Pois et avoine	4 do	3, 2½, 2, 1
" Pois	3 do	2½, 2, 1½
" Orge	3 do	2½, 2, 1½
" Patates	4 do	4, 3, 2, 1
" 4 " Fèves	3 do	2, 1½, 1
" 8 " Ruttabaga	3 do	2, 1½, 1
" 8 " Carottes	3 do	2, 1½, 1

Les prix ci-dessus pour les Terres, Jardins, Récoltes sur pied, seront distribués dans chaque Township où Pon aura souscrit une somme de £10 courant, et payée conformément aux règlements de cette société, et les juges en commenceront la visite mardi le 4 août prochain.

EXHIBITION D'AUTOMNE.

Pour les Étalous	4 prix	\$10, 6, 4, 3
" Étalous de 3 ans	2 do	4, 3
" " 2 ans	2 do	3, 2
" Juments Poulinières	8 do	8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1
" Juments ou poulins coupés de 2 ans	4 do	4, 3, 2, 1
" Juments ou poulins coupés de 3 ans	4 do	4, 3, 2, 1
" Poulins de l'année	4 do	3, 2½, 1½, 1
" Vaches à lait	10 do	{ 6, 5½, 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2, 1

" Taures de 2 ans	6 do	4, 3½, 3, 2½, 2, 1
" Taures d'un an	4 do	3, 2½, 2, 1
" Veaux mâles	2 do	2, 1
" Génisses	2 do	2, 1
" Bœufs de labour, jeunes	2 do	2, 1
" Taureaux de 2 ans et plus	4 do	10, 6, 4, 3
" " 1 an	4 do	4, 3, 2, 1
" Paires de bœufs de labour	6 do	6, 5, 4, 3, 2, 1
" comptés de 3 ans	4 do	4, 3, 2, 1
" 2 ans	4 do	4, 3, 2, 1
" Bouvillous d'1 an	4 do	3, 2, 1½, 1
" Bœufs gras	4 do	5, 4, 3, 2
" de 3 ans	3 do	4, 3, 2
" Vaches grasses	4 do	4, 3, 2, 1
" Meilleur bélier pour la viande, de deux ans et au-dessus	3 do	3, 2, 1
" au-dessus de 2 ans	3 do	3, 2, 1
" pour la laine de 2 ans et au-dessus	3 do	3, 2, 1
" Meilleur bélier pour la laine au-dessous de 2 ans	3 do	3, 2, 1
" les quatre meilleures brebis pour la viande	4 do	2½, 2, 1½, 1
" la laine	4 do	2½, 2, 1½, 1
" agneaux	4 do	2½, 2, 1½, 1
" Verrats	4 do	4, 3, 2½, 2

EXHIBITION D'HIVER.

" Les meilleurs Juments ou Chevaux coupés de carosse	4 prix	\$4, 3, 2, 1
" Meilleure paire de Juments ou chevaux coupés appareillés	4 do	4, 3, 2, 1

- “ Meilleurs Moutons gras 3 do 3, 2, 1
- “ Cochons 4 do 4, 3, 2, 1
- “ 2 minots de graine de mil 4 do 3, 2, 1½, 1
- “ Meilleur Waggon de plaisir pour un cheval 2 de 4, 3
- “ Sleigh de plaisir pour 1 cheval 2 do 4, 3
- “ Harnais desleigh 2 do 3, 2
- “ Meilleur 20 lbs de beurre de Marché en barril, 8 do 15s, 14s, 13s, 12s, 11s, 10s, 9s, 8s.
- “ Fromage pas moins de 6 lbs, 6 do 15s, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 6s 3d, 5s.
- “ 20 lbs de sucre d'érable 4 do 10s 7s 6d, 6s 3d, 5s.
- “ 10 verges de Flanelle blanche, tout laine 4 do 10s, 7s 6d, 6s 3d, 5s.
- “ 10 verges d'étoffe 4 do 10s, 7s 6d, 6s 3d, 5s.
- “ 10 verges Flanelle carreautee 4 do 10s, 7s 6d, 6s 3d, 5s.
- “ Châle de laine 2 do 10s, 5s.
- “ Couvre-pied piqué 3 do 12s 6d, 10s, 7s 6d.
- “ Couvrepointe de lit 3 do 12s 6d, 10s, 7s 6d.
- “ Paire de bas de laine de femme 3 do 3s 9d, 2s 6d, 1s 3d.
- “ “ de chausses d'homme 3 do 3s 9d, 2s 6d, 1s 3d.
- “ Mitaine de laine 3 do 3s 9d, 2s 6d, 1s 3d.
- “ Mitaines de fantaisie 3s 9d, 2s 6d, 1s 3d

RÈGLES ET RÉGLEMENTS.

1o.—Personne ne pourra concourir s'il n'est pas membre et n'a pas payé cinq shellings ou plus aux fonds de la société et s'il n'a pas versé ce montant entre les mains du Secrétaire Trésorier le ou avant le vingt cinq de juillet.

2o.—Toute personne qui voudra concourir pour les Terres, Jardins, et récoltes sur pied, doivent en faire une entrée chez le Secrétaire le ou avant le 22 de juillet, et payer en même temps un shelling et trois deniers pour *chacun* de ces objets ou trois shellings et neuf deniers si on les entre tous ; et tous autres concurrents pour animaux ou articles doivent les entrer chez le

Secrétaire, le jour de l'exhibition avant 10 heures A. M., et lui payer en même temps pour droit d'entrée un shelling trois deniers ; Il est cependant résolu que toute personne ayant souscrit et payé la somme de dix shellings entre les mains du Trésorier au temps mentionné dans la première règle, aura le droit de concourir pour la terre, le jardin et les récoltes sur pied, Animaux et autres articles sans payer de droit d'entrée sur iceux.

3o.—Tout animal ou autres articles entrés pour concourir, devront être à leur place respective, au lieu de l'Exhibition à dix heures comme ci-dessus, et ne devront pas en sortir avant quatre heures P. M., à moins d'un permis de la part d'un des membres du Comité de Direction.

4o.—Les animaux destinés à la reproduction devront s'il est possible, être accompagnés d'un échantillon de leur reproduction.

5o.—Les animaux entrés pour concurrence doivent avoir appartenu au concurrent au moins trois mois avant le jour fixé pour l'Exhibition.

6o.—Aucun animal ou objet ne pourra entrer en concurrence pour plus d'un prix dans la même Exhibition.

7o.—Aucun concurrent n'aura le droit à plus d'un prix dans la même classe.

8o.—Les Taureaux doivent être attachés de manière à prévenir la possibilité de tout accident, les Bœufs de labour et les Bouvillons doivent être exhibés sous le joug ; les Vaches et autres animaux doivent être attachés et retenus dans le local qui leur aura été assigné sur le terrain de l'Exhibition ; les Étalons doivent être confinés dans les limites qui leur auront été assignés par le Comité de Direction, le tout sous peine de perdre le droit de concourir.

9o.—Les animaux mâles destinés à la reproduction peuvent être exhibés par aucun membre de la société qu'il en soit, ou non le propriétaire pourvu que tout tel animal ait été gardé dans le comté pour l'usage du public pendant la saison qui

aura précédé l'Exposition ; sans quoi le dit animal devra rester une saison après, pour l'usage du public à un prix raisonnable, autrement la personne ne pourra pas réclamer de prix pour tel animal.

100.—Les articles de manufacture domestiques ou autres, doivent avoir été faites dans le Comté depuis le 7 Janvier 1857, par le concurrent ou par quelque personne employé par lui, et le concurrent devra en faire serment s'il en est requis.

110.—Toute terre et animaux qui auront obtenu le premier prix n'auront pas droit de concourir dans la même classe avant l'expiration de cinq ans. Animaux destinés à la reproduction exceptés.

120.—Les concurrents qui auront remporté des prix pour Beurre, Fromage et Sucre d'Érable devront déclarer les méthodes employées pour la fabrication, et ceux qui auront remporté des prix pour les récoltes sur pied, et les animaux gras devront donner un état des moyens et du coût encourus pour les produire, etc., etc., si la Société l'exige.

130.—Toutes questions en litige qui pourraient survenir seront référées aux Officiers et Directeurs pour être jugées.

140.—Tous animaux et articles qui doivent concourir seront étiquetés et numérotés, et personne ne pourra en aucune façon agir de manière à gêner les Juges dans l'exercice de leurs fonctions ; tout concurrent qui les molestera perdra son droit à tout prix.

RÈGLES POUR LES JUGES.

1.—Les Juges seront nommés par les Directeurs et les Officiers.

2.—Avant d'agir ils seront en tout cas tenus de prêter serment.

3.—Ils pourront en tout cas refuser de donner des prix s'ils jugent que l'article et l'animal ne le méritent pas.

4.—En accordant les prix pour Taureaux, Vaches, Taures, ils devront considérer les *qualités* de ces animaux pour améliorer la race et les produits de la lacterie ; pour les Bœufs de labour leur accoutrement, la manière dont ils ont été dressés, leur force, etc., pour les chevaux leur aptitude à faire toute espèce d'ouvrage ; pour les objets manufacturés ils devront donner la préférence à ceux qui sont les mieux faits dans leur genre ; et pour les fermes ils doivent tenir compte de la manière dont elles sont cultivées et dirigées, des améliorations qui y ont été faites, et de l'apparence générale des bâties en tant qu'elles prouvent l'adresse et l'industrie du propriétaire, *plutôt que* des avantages naturels ou des défauts du sol.

RÈGLE GÉNÉRALE.

L'Exhibition d'automne aura lieu au Village de Knowlton, MERCREDI, le 23^e jour de SEPTEMBRE, 1857, à 10 heures A. M.

L'Exhibition d'Hiver aura lieu à la même place, MARDI, le 5 de JANVIER prochain, à 10 heures A. M.

Par ordre,

NATHANIEL PETTES,

Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. B.

September 1857.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

Comté de Pontiac.

L'Exhibition annuelle de cette société aura lieu à Clarendon Centre, dans le Township de Clarendon dans le dit Comté mardi le 13^{me} jour d'Octobre prochain.

(Par Ordre,)

J. M. JUDGSON,

Sec. Tres.

S. A. C. P.

Société d'Agriculture DU COMTE DE HUNTINGDON.

MARDI, LE 29 SEPTEMBRE, 1857

LES PRIX SUIVANTS SERONT ACCORDÉS

A UNE EXHIBITION D'ANIMAUX

QUI AURA LIEU AU

Village de Huntingdon.

POUR CHEVAUX.

		s.	s.	s.
Classe 1.—Etalons au-dessus de 2 ans	3 prix	50	40	30
2.—Juments Poulinières	3 do	50	40	30
3.—Poulins de 2 ans	3 do	30	25	20
4.— do châtrés ou pouliches	3 do	30	25	20
5.—Paire de chevaux	3 do	50	40	30

POUR BESTIAUX.

		s.	s.	s.
6.—Bœufs au-dessus de 2 ans	3 prix	50	40	30
7.— do d'un an	3 do	30	25	20
8.—1 paire de Bouvillons d'un an	3 do	25	20	15
9.— do do de 2 ans	3 do	25	20	15
0.— do de Génisse d'un an	3 do	25	20	15
— do do de 2 ans	3 do	30	25	20
—Vache à lait et son veau	3 do	30	25	20
—1 paire de Bœufs de labour	3 do	30	25	20

POUR MOUTONS.

14.—Béliers	3 prix	30	25	20
15.—Béliers après une tonte	3 do	25	20	15
16.—3 Bœbis ayant élevé 1 Agneau ou des Agneaux cette année	3 do	30	25	20
17.—3 Agneaux femelles	3 do	25	20	15
18.—3 Agneaux après 1 tonte	3 do	25	20	15

POURCEAUX.

19.—Verrats	3 do	30	25	20
20.— " au-dessus d'un an	3 do	25	20	15
21.—Truies de portée	3 do	30	25	20

PRODUITS DE LAITERIE.

22.—2 fromages d'au moins 10 lbs chacun faits en 1857	3 prix	25	20	15
23.—Tinettes de beurre d'au moins 20 lbs	3 do	25	20	15

MANUFACTURES DOMESTIQUES.

		s.	d.	s.	s.	d.
24.—Pièces d'étoffe d'au moins 15 verges foulée, mais non rasée	3 do	25	20	15		
25.—Pièces de Flanelle d'au moins 15 verges	3 do	25	20	15		
26.—Echantillons de Laine filée, au moins 2 lbs	3 do	12	6	10	7	6
27.— do do do	3 do	12	6	10	7	6
28.—Paires de bas ou de chaussettes de Laine tricottée	3 do	13	6	10	7	6
29.—Châles	3 do	0	0	0	0	0
30.—Courtes-pointes	3 do	0	0	0	0	0

